



# Quelle est l'influence du système fiscal sur votre entreprise ?

*Novembre 2008*

# Méthodologie



# Méthodologie

- ▶ **Étude quantitative** réalisée auprès de **450 dirigeants et fiscalistes d'entreprise**.
- ▶ **Mode d'interrogation** : l'échantillon a été interrogé en ligne sur système Cawi (Computer Assistance for Web Interview) via emailing à partir d'un fichier de contacts clients (avec adresse email) fournis par le cabinet ainsi que par des liens installés sur différents sites.
- ▶ **Date du terrain** : les interviews ont été réalisées **du 24 octobre au 19 novembre 2008**.

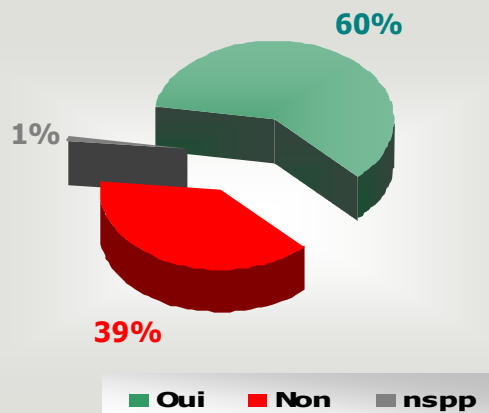


# Résultats



# Perception de l'intérêt des dispositifs incitatifs

**Q1 : Avez-vous recours à des dispositifs fiscaux incitatifs ?**



**Q2 : Les dispositifs fiscaux incitatifs que vous utilisez procurent-ils de réels avantages à votre société ?**

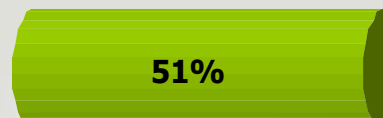
*A ceux qui ont recours à des dispositifs fiscaux incitatifs, (soit 60% de l'échantillon)*



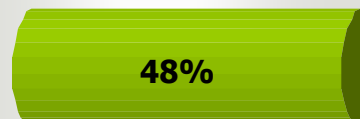
**Q3 : Le recours à ces dispositifs par votre entreprise, répond avant tout... :**

*A ceux pour qui les recours aux dispositifs fiscaux incitatifs procurent des avantages, (soit 58% de l'échantillon)*

**...à des considérations d'ordre fiscal, car ils réduisent le taux effectif d'imposition de l'entreprise**



**...à des considérations extérieures à la problématique fiscale (investissement, recherche et développement, image corporate...)**



# L'intérêt des dispositifs fiscaux incitatifs

- 60% des entreprises ayant répondu à ce questionnaire utilisent des dispositifs fiscaux incitatifs.
- Les utilisateurs de ces dispositifs jugent majoritairement que les avantages qu'ils ont procuré à leur entreprise sont réels mais non permanents (66%), 31% les estimant permanents et 2% seulement nuls.
- Ce caractère éphémère des avantages procurés explique sans doute pourquoi les répondants se montrent très partagés sur l'utilité des « niches » fiscales (51% les jugent utiles) et sur la finalité de leur utilisation (51% les utilisent avant tout pour des considérations d'ordre fiscal, 48% y ont eu recours pour d'autres motifs).



# Propositions prioritaires pour un système fiscal plus attractif

**Q4 : Parmi ces propositions visant à rendre le système fiscal plus attractif, quelles sont pour vous les 2 priorités ?**

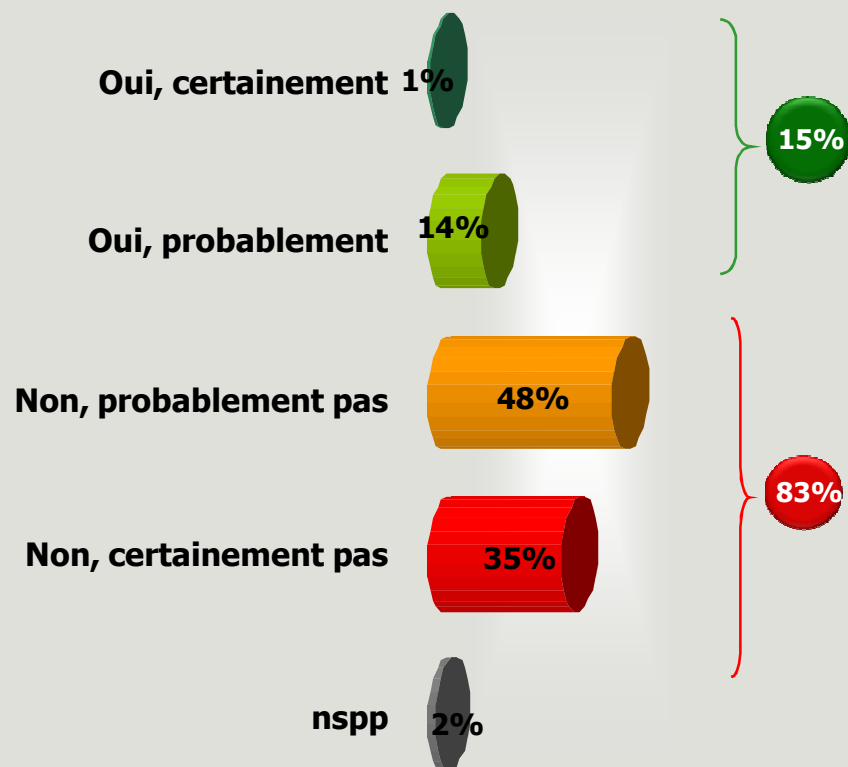
*Total supérieur à 100%, les répondants ayant pu donné deux réponses*



# L'arbitrage sécurité juridique / augmentation du TEI

*Aux spécialistes*

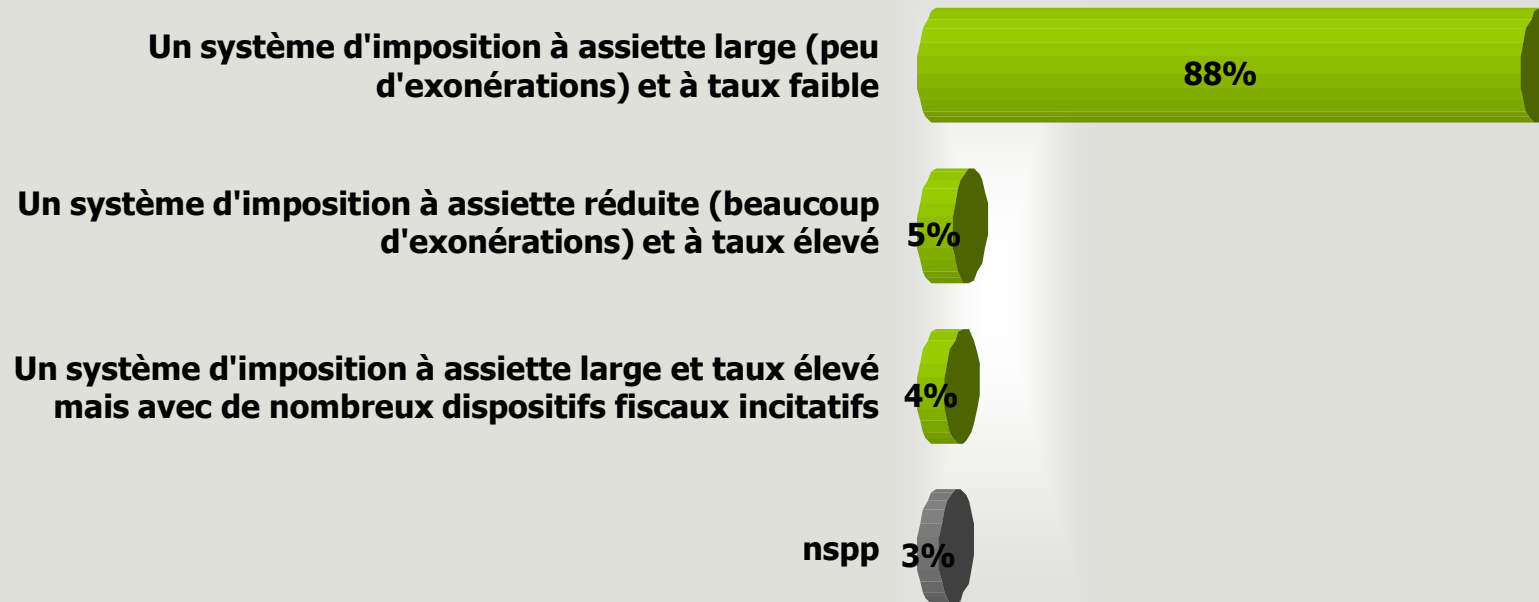
**Q5 : A vos yeux, un engagement de l'administration fiscale à accroître la sécurité juridique et financière des entreprises en stabilisant les règles fiscales justifierait-il l'augmentation de votre Taux Effectif d'Impôt (TEI) qui pourrait en résulter ?**



# Perception du type de fiscalité offrant la meilleure gestion du risque fiscal

*Aux spécialistes*

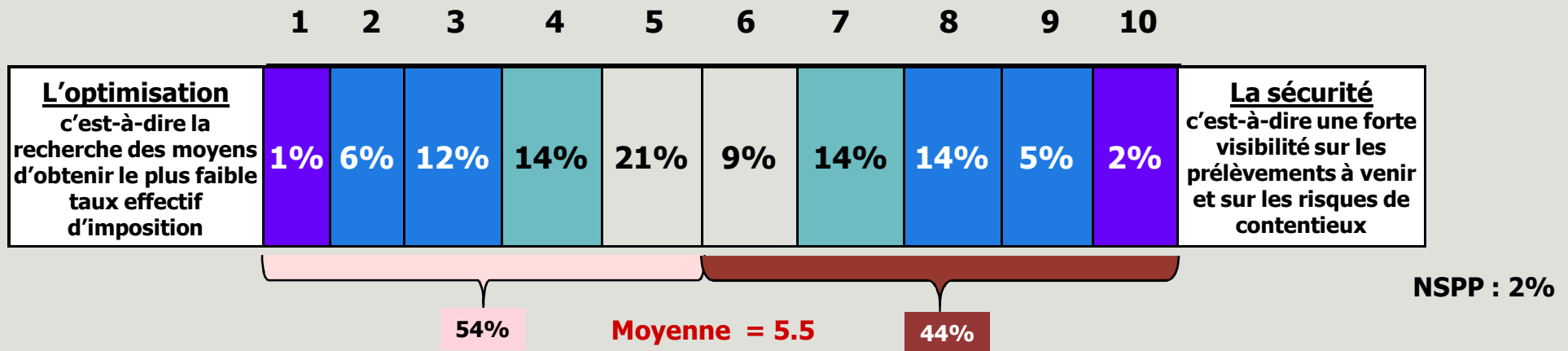
**Q6 : Avec quel type de fiscalité des entreprises, la gestion du risque fiscal (manque de visibilité sur le taux effectif d'imposition et sur les risques de contentieux) vous paraît-elle le plus aisée ?**



# Stratégie fiscale de l'entreprise

*Aux spécialistes*

Q7 : Où situeriez-vous la stratégie de votre entreprise dans le domaine fiscal sur l'axe ci-dessous ?



# Les priorités fiscales des entreprises

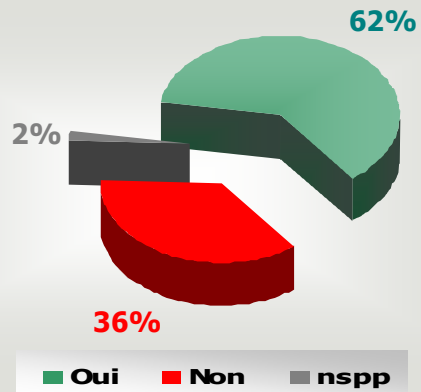
- La lisibilité et la simplicité (61%) ainsi que la stabilité des règles fiscales (49%) sont les attentes prioritaires des entreprises.
- Mais cela ne signifie pas qu'elles seraient prêtes à consentir à une augmentation de leur TEI qui aurait pour seule justification de leur garantir plus de sécurité juridique (15% seulement des spécialistes estiment que cette augmentation serait justifiée).
- Une très large majorité des spécialistes (88%) estiment plutôt que l'optimisation de la gestion du risque fiscal serait garantie par un système d'imposition à assiette large (on retrouve ici le peu d'engouement durable pour les dispositifs incitatifs) mais à taux faible (on retrouve là la priorité donnée à une limitation du TEI).
- Ces résultats s'expliquent, selon les spécialistes, par le fait qu'une majorité d'entreprises (54%) tend à préférer l'optimisation du TEI à la sécurité face aux risques de contentieux.
- En d'autres termes, les entreprises ne paraissent pas tout à fait prêtes à admettre que la sécurité et la visibilité puissent avoir un « prix », dès lors que la complexité et l'instabilité des règles actuelles semble plutôt résulter de la volatilité des dispositifs incitatifs.



# Taux effectif d'impôt actuel et TEI idéal

*Aux spécialistes*

**Q8 : Connaissez-vous le taux effectif d'impôt (TEI) de votre entreprise ?**



**Q9 : Quel est environ ce taux en pourcentage de votre résultat net consolidé avant impôts ?**

*A ceux qui connaissent le taux effectif d'impôt (TEI) de votre entreprise (soit 62% des spécialistes)*

**Taux moyen = 27.7%**

**Taux médian = 30%**

**Q10 : Et quel serait votre taux effectif idéal ?**

*A ceux qui connaissent le taux effectif d'impôt (TEI) de votre entreprise, (soit 62% de l'échantillon)*

**Taux moyen idéal = 23.6%**

**Taux moyen médian = 24%**



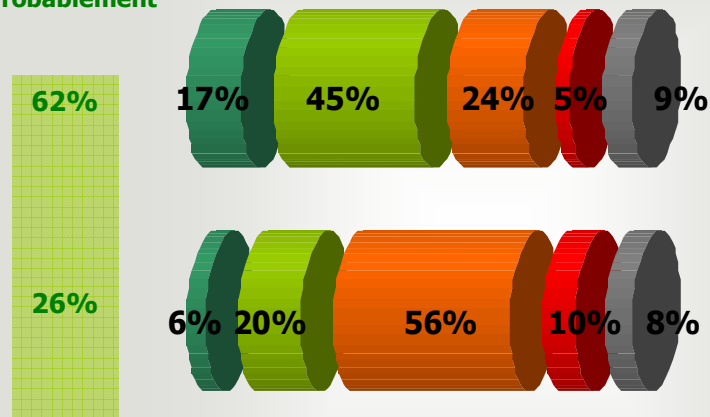
# Perception du niveau du TEI de l'entreprise par rapport au TEI moyen

Q11 : Pensez-vous que le taux effectif d'imposition de votre entreprise est ... ?

Plus élevé que le taux effectif d'imposition moyen des entreprises européennes

Plus élevé que le taux effectif d'imposition moyen des entreprises françaises

ST Certainement / Probablement

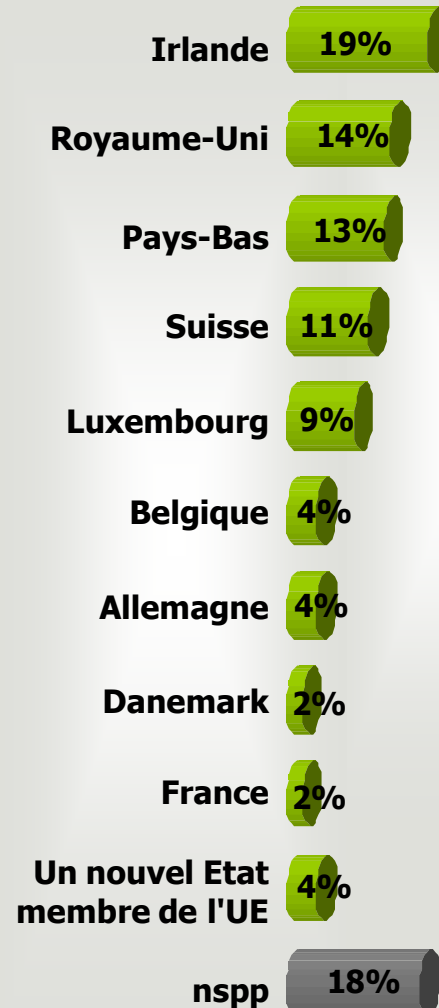


■ Oui, certainement ■ Oui, probablement ■ Non, probablement pas ■ Non, certainement pas ■ nspp



# Pays proposant un système fiscal idéal pour l'entreprise

Q12 : Dans lequel de ces pays européens, le système fiscal en vigueur s'approcherait-il le plus, selon vous, du système fiscal « idéal » pour les entreprises ?



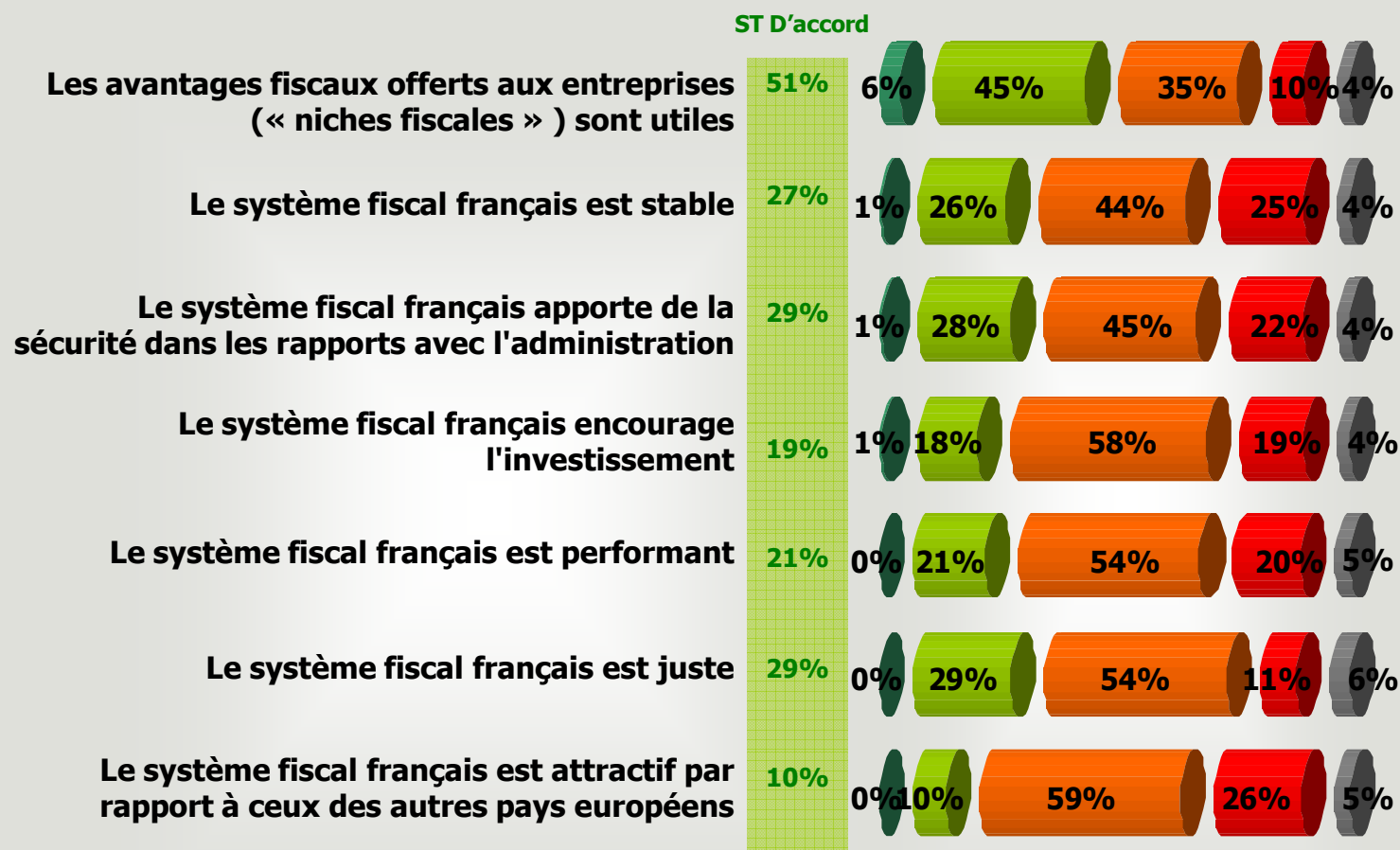
# Perception du TEI des entreprises

- Seuls 62% des spécialistes déclarent connaître le TEI de leur entreprise.
- Ils l'évaluent en moyenne à 27,7% alors que le taux idéal serait pour eux de 23,6%.
- Ces 4 points de différence semblent expliquer que 62% des répondants (spécialistes et non spécialistes) estiment que le TEI de leur entreprise doit être plus élevé que le taux d'imposition moyen des entreprises européennes, tandis qu'une large majorité (66%) estime en revanche qu'il n'est pas plus élevé que le taux moyen des entreprises françaises.
- L'Irlande (19%), le Royaume-Uni (14%), les Pays-Bas (13%) et la Suisse (11%) sont cités en tête des pays dont les répondants estiment qu'ils proposent un système fiscal aussi proche que possible de l'« idéal ». Le faible niveau de citation des nouveaux pays membres de l'UE (4%), suggère que l'ancienneté de leurs systèmes fiscaux attractifs et le fait qu'ils soient mis en place par des Etats connus ainsi qu'historiquement et financièrement solides ont plus d'importance que le niveau de TEI qu'ils proposent (lequel est objectivement plus faible dans certains des nouveaux Etats membres).



# Perception des caractéristiques du système fiscal français

Q13 : D'une manière générale, concernant les entreprises, êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes ?

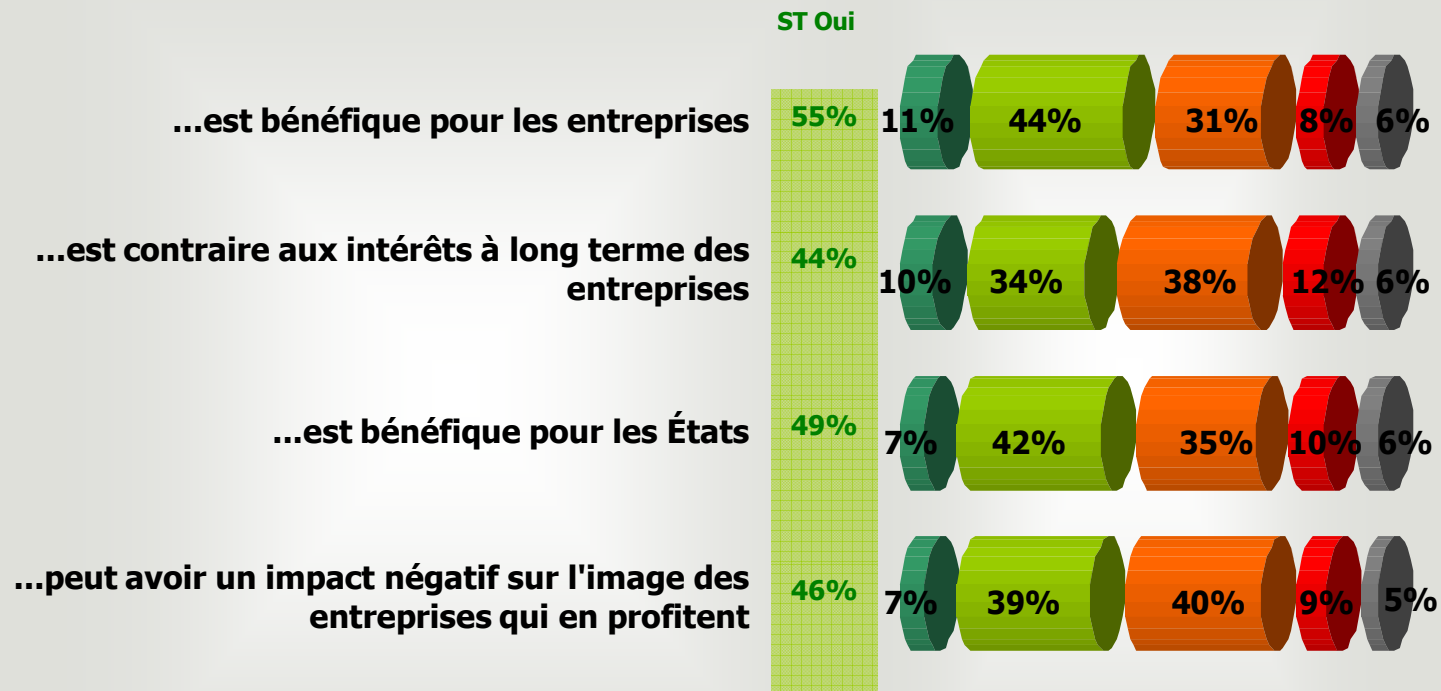


■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Pas du tout d'accord ■ nspp



# Perception de la concurrence fiscale en Europe

Q14 : Du point de vue de la stratégie fiscale des entreprises, vous diriez que la concurrence fiscale en Europe...



■ Oui, tout à fait

■ Oui, plutôt

■ Non, plutôt pas

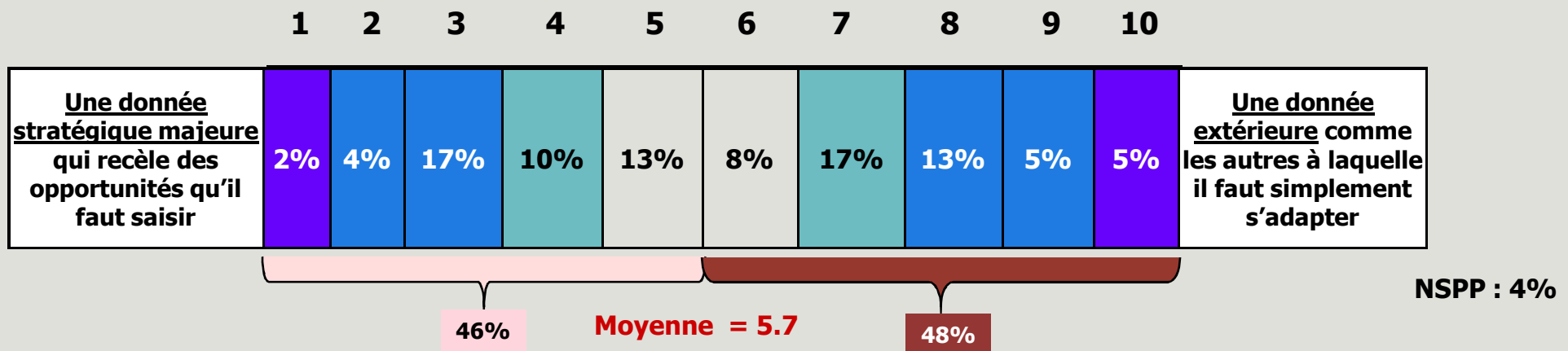
■ Non, pas du tout

■ nspp



# Perception de l'enjeu de la concurrence fiscale entre les États

Q15 : Pour votre entreprise, où situez-vous l'enjeu de la concurrence fiscale entre les États ?



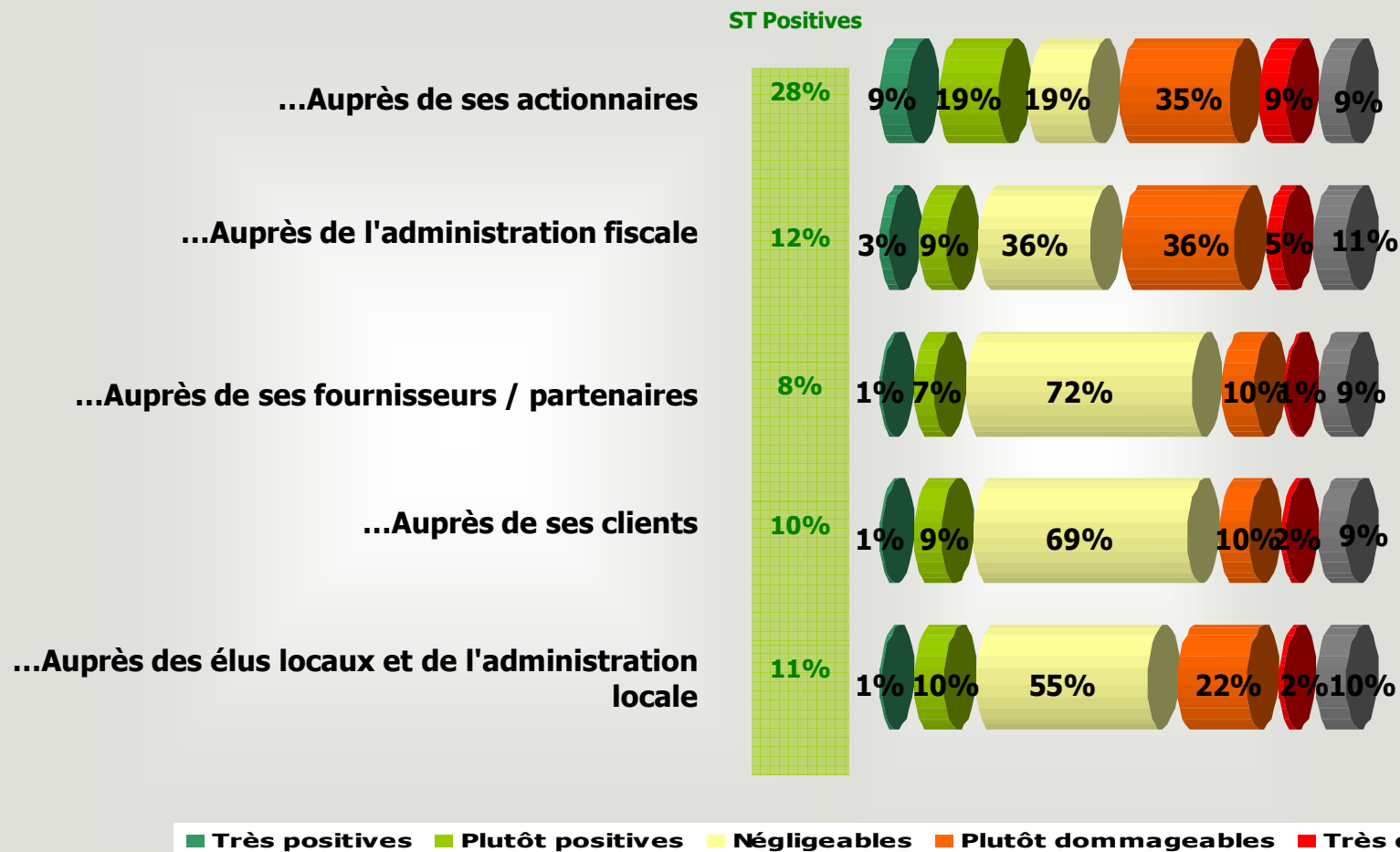
# Perception de la concurrence fiscale en Europe

- Le système fiscal français paraît nettement plus éloigné d'un modèle idéal que celui d'un certain nombre de pays voisins (il est cité par seulement 2% des répondants et 10% seulement d'entre eux l'estiment attractif par rapport à ceux des autres pays européens).
- Les raisons semblent en être d'abord son faible caractère incitatif en ce qui concerne l'investissement (77% des répondants estiment qu'il n'encourage pas assez l'investissement) et sa faible performance globale (21% seulement le jugent performant).
- On lui reproche en outre son instabilité (seuls 27% le jugent stable), qui a pour corollaire un manque de sécurité (29% estiment qu'il procure de la sécurité dans les rapports avec l'administration). Seuls 29% des répondants le pensent en outre juste.
- Cette insatisfaction à l'égard de la fiscalité des entreprises en France explique que plus d'un répondant sur deux (55%) considère que la concurrence fiscale en Europe est bénéfique aux entreprises. Si les avis sont assez partagés quant à ses effets à long terme sur les entreprises et les Etats, une majorité n'en tranche pas moins en faveur de l'optimisme : 50% (contre 44%) estiment qu'elle n'est pas contraire aux intérêts à long terme des entreprises et 49% (contre 46%) pensent même qu'elle est bénéfique pour les Etats.
- Mais les répondants se montrent aussi partagés quant à l'importance que cette concurrence revêt dans la stratégie fiscale de leur entreprise : une courte majorité (48%) tend à estimer qu'il ne s'agit que d'une donnée extérieure à laquelle il faut simplement s'adapter.



# Perception des conséquences d'une forte variation du TEI sur l'image de l'entreprise

Q16 : Selon vous, une forte variation du taux effectif d'imposition de votre entreprise aurait-elle des conséquences positives, négligeables ou dommageables sur son image... ?



# L'impact d'une forte variation de TEI

- De même qu'ils montrent quelques réticences à voir dans la concurrence fiscale entre Etats un véritable enjeu stratégique pour leurs entreprises, les répondants tendent à ne pas accorder une très forte importance à l'impact d'une forte variation de TEI sur l'image de l'entreprise.
- Ils estiment qu'une telle variation aurait principalement un effet sur l'image de l'entreprise auprès de ses actionnaires, 44% estimant que cet impact serait négatif et 28% positif.
- Quant à l'impact que cette variation pourrait avoir sur la perception de l'entreprise par l'administration fiscale, il est surtout appréhendé comme pouvant être négatif (41%) et nettement plus rarement positif (12%).
- L'impact que cette variation pourrait avoir auprès des clients, fournisseurs et autorités locales est majoritairement considéré comme négligeable.
- Ce sont donc d'abord les entreprises dont la gouvernance repose fortement sur le jugement des actionnaires qui pourraient être amenées à privilégier la piste d'une stabilisation de leur TEI ou au contraire d'une forte baisse de celui-ci.

